Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260629-20260663-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : M. LEBRET Gilles donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. POTIER Serge, Mme PILON Virginie
Date de convocation : 23/06/2026
Secrétaire de séance : M. FLEURY Anthony

N° 2026-06-63 : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif et suite à la réalisation du terrain de football synthétique, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction de vestiaires de football. Cet aménagement entre dans le dispositif de la Fédération Française de Football pour la création pour mise en conformité règlementaire d'un ensemble vestiaires pour un classement fédéral.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- CONFIRME son approbation de création de vestiaires de football ;
- ARRETE les modalités de financement et ADOPTE le plan de financement indiqué ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
Travaux	469 428.83 €	Ambitions communes	150 000.00 €	31.96 %
		DETR	90 000.00 €	19.17 %
		FFF	30 000.00 €	6.39 %
		Autofinancement	199 428.83 €	42.48 %
TOTAL	**469 428.83 €**	**TOTAL**	**469 428.83 €**	**100.00 %**

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses ;
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention à la Fédération Française de Football ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Anthony FLEURY